



R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e

C O M M U N E D ' A M B È S

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Nombre membres élus : 17

Nombre membres élus en exercice : 17

présents : 9

représentés : 2

votants : 9

absents : 8

Date de la convocation :

06 Juillet 2023

Certifié exécutoire

Compte tenu de l'envoi en Préfecture

le :

21 Septembre 2023

Et de l'affichage en mairie le :

25 Septembre 2023

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023 À 17H00

Le Conseil d'Administration du Centre Communal
d'Action Sociale d'Ambès,

Vu les articles L.2121-09 et suivant du Code Général
des Collectivités Territoriales,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à
la Mairie sous la Présidence de Gilbert DODOGARAY,
Président.

PRESENTS :

Gilbert DODOGARAY, Président,

Pearl HIPPOLYTE, Vice présidente

Enzo BORTOLATO, Muriel JOLIVET, Franck
DUMARTIN,

Eléonore LAPORTA conseillers municipaux,

Leila LEGLISE, Sylvie FRADIN, Christian VILLARD,
membres nommés.

ABSENTS EXCUSES :

Christiane HYPPOLYTE

Jean Pierre MAZZON

Kelly GUARINO

Gilles SINQUIN

Hervé HUET

Jean Noël ELIPE

Michelle MAURESMO

Cyril PARADOT

M. le Président ouvre la séance à 17h00

Le secrétaire de séance est désigné en la personne de Enzo Bortolato.

1° - MISE A JOUR DES MEMRBES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*2° - MODIFICATION DES DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT DANS LE CADRE DE L'ARTICLE R 123-21
DU CODEDE L'ACTION SOCIALE*

DÉLIBÉRATION N°27 09 2023 - MISE A JOUR DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présentation par Gilbert DODOGARAY.

VU les articles **L.123-4** à **L.123-9** et **R.123-7** à **R.123-15** du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration des Centres Communaux d'Action Sociale,

VU le contrôle de l'égalité en préfecture de la délibération N° 19 07 2023 indiquant une modification des membres du conseil d'administration,

VU la délibération N°49 07 2023 du Conseil Municipal en date du 05/07/2023,

CONSIDERANT une erreur administrative sur la délibération 19 07 2023 du Conseil d'Administration,

Monsieur Le Président informe les membres de l'assemblée que suite au contrôle de légalité il convient de modifier la délibération n° 19 07 2023 afin de la mettre en conformité avec celle du Conseil Municipal. Ainsi, le Conseil Municipal a élu pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS :

- Mme Pearl HIPPOLYTE
- Mme Muriel JOLIVET
- Mme Christiane HIPPOLYTE
- M. Jean Noël ELIPE
- M. Franck DUMARTIN
- M. Enzo BORTOLATO
- Mme Eléonore LAPORTA
- M. Jean Pierre MAZZON

Le Président déclare les membres du CCAS désignés ci-dessus, installés dans leur fonction d'administrateur du CCAS.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE cette modification.

**DÉLIBÉRATION N° 28 09 2023 – MODIFICATION DES DELEGATIONS DONNEES AU
PRESIDENT DANS LE CADRE DE L'ARTICLE R 123-21 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE**

Le Conseil d'Administration du CCAS,

VU les articles **R 123-21** et **R 123-22** du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération du Conseil municipal en date du **20/04/2023** élisant les nouveaux membres élus du CCAS, en application de la procédure régie par l'article R.123-10 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération de la séance du **26/04/2023** installant le nouveau Conseil d'administration du CCAS,

VU la délibération n° 03 04 2023 portant délégation de fonction,

CONSIDERANT qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration du CCAS, à donner à Monsieur le président l'ensemble des délégations prévues par l'article R 123-21 du code de l'action sociale ;

Monsieur Le Président informe les membres de l'assemblée qu'il convient de modifier la délibération n° 03 04 2023 portant délégations de fonction auprès de Monsieur Le Président.

Notamment l'alinéa n°6 « créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement du centre communal d'action sociale » en y ajoutant la mention « et modifier les régies ».

Ainsi, l'alinéa n°6 sera rédigé comme suit « **6°**- De créer et de modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement du centre communal d'action sociale ; ».

Le reste de la délibération n° 03 04 2023 reste inchangée.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE cette modification.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

Le secrétaire de séance, Enzo BORTOLATO.

Gilbert DODOGARAY	Pearl HIPPOLYTE	Christiane HIPPOLYTE	Muriel JOLIVET
Franck DUMARTIN	Enzo BORTOLATO	Eléonore LAPORTA	Jean Pierre MAZZON
Leila LEGLISE	Jean Noel ELIPE	Kelly GUARINO	Hervé HUET
Sylvie FRADIN	Gilles SINQUIN	Cyril PARADOT	Michèle MAURESMO
Christian VILLARD			